Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY



Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 09/02/2018

Le 9 février 2018, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 03 février 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard Brochot, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de : Monsieur Philippe Bocquet qui donne procuration à Madame Emmanuelle Bocquet Madame Catherine Hénaux qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel Mercieca Monsieur Jean-Michel Leboisne : absent

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h.

1°) Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur Dominique Grimal comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2°) Adoption du PV du conseil municipal du 26 janvier 2018.

En l'absence d'observations et de questions le procès-verbal du conseil du 26 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

3°) Autorisation de passer un marché public concernant la rénovation de la cour de l'école primaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grimal.

Monsieur Grimal précise qu'il s'agit de la cour qui se trouve entre les bâtiments A et B et que ce marché va concerner la réfection du revêtement. Celui-ci a été déformé au cours des années par des mouvements de terrains, qui ont provoqué trous et fissures. Ces désordres ont été réparés mais il y a néanmoins des risques de chute pour les élèves.

La déformation du terrain est telle que les canalisations enterrées d'eaux pluviales ne sont plus à même de remplir leur mission. L'évacuation de l'eau qui devrait se faire vers une canalisation située dans le parc, ne se fait plus que partiellement, l'eau s'écoulant maintenant dans le vide sanitaire et les caves du bâtiment B.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises. Les devis s'échelonnent de 26 000€ à 40 000€, donc dans une tranche tarifaire nécessitant la passation d'un marché public de travaux, le seuil de passation d'un marché étant de 25 000€ HT.

Il s'agira d'un marché à procédure adaptée, (MAPA) nécessitant un formalisme assoupli.

Dans ce marché seront compris, la dépose et la repose des équipements existants, (poteau de basket et bancs) ainsi que le marquage au sol.

Monsieur Grimal précise, en réponse à une question de Monsieur Estienne, que la surface de la cour est de 490 m2.

Le maire demande l'autorisation de passer un marché public de travaux pour la réfection de la cour de l'école.

4°) Autorisation de passer un marché public concernant la rénovation de la mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grimal.

La rénovation de la mairie est rendue nécessaire car les locaux ne sont plus aptes à recevoir les usagers dans de bonnes conditions d'accueil et à assurer de bonnes conditions de travail aux personnels,

Les équipements existants ne répondent plus aux contraintes techniques et aux normes d'accessibilité.

Il est nécessaire chaque année de lever les observations formulées par les bureaux de contrôle. Malgré ce travail régulier d'autres observations seront formulées au cours des années à venir tant les installations sont anciennes et obsolètes.

La réfection de la toiture a fait apparaître des désordres auxquels il faut remédier, (fuites d'eau de la toiture ayant entraimé des infiltrations dans les plafonds de la salle du conseil, mais également dans le bureau du maire). Avec l'accord du conseil municipal nous avons fait appel au bureau d'études Arcotec qui a mené parallèlement deux études, la rénovation de la salle des fêtes et celle de la mairie.

Ces projets ont été soumis pour avis à la commission des travaux qui a jugé prioritaire la rénovation de la mairie, compte tenu d'une part du coût des travaux de la salle des fêtes et de ses possibilités futures d'utilisation.

Après plusieurs esquisses, et en collaboration avec les secrétaires un projet de rénovation a été arrêté selon les dispositions suivantes :

- Un agrandissement du rez-de-chaussée, par l'utilisation de la salle Vincent avec création d'un nouvel accès PMR, de sanitaires, d'un bureau polyvalent accessible où le maire et les adjoints pourront travailler ou recevoir des visiteurs,
- L'isolation thermique et acoustique du bureau du maire, la rénovation du parquet, des boiseries, du plafond.
- L'isolation thermique et acoustique des bureaux du secrétariat, la rénovation des équipements techniques existants afin de répondre aux normes et besoins actuels, notamment en matière numérique,
- La rénovation de la salle du conseil (réfection du plafond, peinture et tapisserie, rénovation du parquet, installation de radiateurs),
- L'aménagement de la salle d'attente par la restauration de la porte d'entrée principale et l'installation de radiateurs,
- La création d'une installation de chauffage central alimentée depuis le sous-sol du bâtiment par une chaudière gaz.
- Une armoire électrique secondaire sera créée et des canalisations de chauffage seront amenées à l'étage afin de satisfaire aux contraintes techniques et à des installations futures.
- Une salle sera aménagée pour les adjoints et conseillers municipaux où ils pourront travailler, se réunir et déposer leurs dossiers.
- Les sanitaires de l'étage seront agrandis et rénovés.

La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 5 mois.

Le coût de ces travaux et de 182 895 € HT (219 474 € TTC) auxquels il convient d'ajouter les honoraires du maitre d'œuvre et le coût des missions de contrôle technique et SPS qui sont obligatoires, soit un total de 205 920 € HT (247 104 € TTC).

Compte tenu de ce coût et du nombre de corps d'état concerné, un marché public de travaux devra être passé sous forme de lots. Il fera l'objet d'un certain formalisme. Comme le décret de 2016 l'autorise il est envisagé de réserver certains lots à des entreprises ou à des établissements d'aide par le travail.

Monsieur Rondot fait remarquer que la future porte d'entrée et celle du local ménage s'ouvrent l'une contre l'autre. Monsieur Grimal explique que ce n'est qu'un avant-projet sommaire et que les plans qui sont exposés au conseil ne sont pas définitifs.

Monsieur Ducrocq et Monsieur Jacky Estienne demandent si du double vitrage sera installé.

Monsieur Grimal explique que seules les fenêtres des bureaux qui n'en sont pas encore équipées seront changées. Pour des raisons de coût, environ 500 € le m2, les fenêtres de la salle du conseil seront rénovées mais pas changées.

Monsieur Baillet et Monsieur Leduc demandent des précisions concernant le plancher et les tapisseries de la salle du conseil.

Monsieur Grimal indique que les planchers de la salle du conseil et du bureau du Maire seront restaurés et que ces deux pièces seront rénovées mais pas modifiées. Le changement ou pas des tapisseries sera étudié en cours de chantier. Si des possibilités existent les canalisations électriques seront encastrées, mais pourront être passées sous goulottes.

La proposition de passation d'un marché public concernant la rénovation de la mairie est mise au vote :

Adopté à l'unanimité.

5° Autorisation de faire des demandes de subventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grimal.

Les travaux projetés, rénovation de la cour de l'école et de la mairie peuvent être en partie financés par des subventions.

Monsieur le maire demande l'autorisation de faire des demandes de subventions au titre de la DETR auprès de la préfecture de la Somme pour les travaux de rénovation de la mairie, auprès du Conseil départemental pour ceux de la mairie et de la cour de l'école, ainsi qu'auprès d'autres organismes pouvant contribuer aux financements de ces projets.

L'autorisation de faire des demandes de subventions est mise au vote :

Adopté à l'unanimité.

6°) Autorisation de négocier un emprunt pour les travaux de rénovation de la Mairie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grimal.

Les taux d'intérêts bancaires étant encore bas, monsieur le maire propose de réaliser un emprunt pour financer les travaux de rénovation de la mairie.

Les finances communales le permettent d'autant qu'un remboursement d'emprunt s'achève cette année et que le niveau d'endettement de la commune est très bas.

En 2018 nous aurons 1 177.45 € d'intérêt à payer et 38 414.70 € de capital à rembourser.

Nous avons actuellement deux emprunts à rembourser qui s'achèveront respectivement en 2021 et 2024.

En 2016 et pour rappel la charge de la dette dans le budget communal représentait 13.31% des recettes de fonctionnement alors que la moyenne de la strate était de 76.02 %, (Source Ministère de l'Action et des comptes publics.)

A la demande de Monsieur Leduc il est précisé que ce prêt sera négocié à taux fixe.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de négocier un prêt auprès des organismes bancaires d'un montant de 120 000 €.

Adopté à l'unanimité.

7°) Encaissement d'un remboursement versé par les établissements DESSEIN.

Monsieur le Maire donne la parole Madame Defruit qui demande l'autorisation de percevoir une somme de 25 € versée par les établissements DESSEIN pompes funèbres, concernant le remboursement d'une vacation de police.

Adopté à l'unanimité.

8°) Versement d'une vacation de police

Monsieur le maire donne la parole à Madame Defruit qui demande l'autorisation de reverser cette somme de 25 € à Monsieur Frédéric Maquaire qui a réalisé cette vacation de police.

Adopté à l'unanimité.

9°) Encaissement d'un remboursement versé par Groupama

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit qui demande l'autorisation de percevoir une somme de 634.66 € versée par notre assureur Groupama, concernant le remboursement d'un sinistre (choc d'un véhicule contre un panneau de signalisation dont le conducteur n'a pas été identifié.

Adopté à l'unanimité.

10°) Encaissement d'un remboursement versé par Groupama

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Defruit qui demande l'autorisation de percevoir une somme de 100 € versée par notre assureur Groupama, concernant le remboursement d'une franchise retenue à tort.

Adopté à l'unanimité.

11°) Projet FDE de mise en conformité des armoires électriques.

Les armoires électriques de la commune sont pour certaines anciennes et ne disposent pas d'un équipement moderne, ce qui occasionne des surconsommations électriques et donc un surcoût de facturation, elles doivent également faire l'objet de mises en conformité.

Elles ne permettent pas non plus de programmer de façon fiable les allumages et extinctions des candélabres, et ne peuvent être pilotées à distance.

Adhérent à la Fédération départementale de l'énergie, nous avons demandé à cet organisme un diagnostic de ces équipements.

Une proposition de remise en état et de modernisation a été faite par la FDE, pour un coût de 14 556.61 € dont 3 438.57 € sont à la charge de la commune. La FDE prenant à sa charge 70% du coût HT des travaux

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer avec la FDE une convention de maîtrise d'ouvrage et d'accepter la contribution financière de la commune de 3 438.57 €

Adopté à l'unanimité.

12°) Questions diverses

Monsieur Ducrocq signale qu'une racine déforme le sol rue de la 4° DIC et qu'elle représente un danger pour les piétons.

Monsieur Jean-Michel Mercieca répond qu'une demande de devis, comprenant plusieurs points dont la réparation de cette zone est faite auprès d'entreprises. Un devis est déjà réceptionné.

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 20h50.

Question du public.

Il est demandé si l'école de Fouilloy continuera d'accueillir des élèves extérieurs à la commune.

Monsieur le Maire répond que l'école étant sous la menace d'une fermeture de classe, des dérogations pourront être accordées avec la plus grande prudence. Trop de dérogations accordées pourraient augmenter les effectifs par classe en cas de suppression d'une classe.

Par contre on s'est aperçu que l'on accueille au centre aéré des enfants qui ne sont pas de Fouilloy ni scolarisés dans l'école. Cet accueil nous oblige à des embauches supplémentaires pour satisfaire les obligations d'encadrement. La commune sera dorénavant vigilante quant aux inscriptions au centre aéré, il est en effet anormal que les fouilloysiens supportent cette dépense supplémentaire.

